https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QF31930

## 14ème legislature

Question N° : 31930	De <b>M. Frédéric Lefebvre</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France )				Question écrite
Ministère interrogé > Français de l'étranger			Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche		
Rubrique >politique extérieure		<b>Tête d'analyse</b> >États-Unis		Analyse > ingénieurs français. qualifications. reconnaissance.	
Question publiée au JO le : 09/07/2013 Réponse publiée au JO le : 15/10/2013 page : 10866 Date de changement d'attribution : 16/07/2013					

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur la reconnaissance en Amérique du nord des diplômes d'ingénieurs français. Les jeunes ingénieurs Français qui s'expatrient aux États-unis, voient leur diplôme reconnus au niveau du « bachelor », ce qui correspond à une dépréciation de leur formation, formation qui les a vu enchaîner classes préparatoires et grandes écoles. Le caractère insatisfaisant de cette équivalence est préjudiciable à nos jeunes ingénieurs, qui se voient contraint d'accepter des postes pour lesquels ils sont surqualifiés et dont la rémunération n'est pas nécessairement en rapport avec leur niveau de formation. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend, dans le cadre des relations bilatérales avec les États-unis, évoquer ce dosser et obtenir une meilleure prise en compte du niveau de formation de nos jeunes ingénieurs par les services américains de l'immigration.

## Texte de la réponse

La reconnaissance internationale des diplômes français représente un élément clé de la qualité et de l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieur dont le renforcement est au coeur de la loi relative à l'enseignement et à la recherche du 22 juillet dernier. Le diplôme d'ingénieur français était désigné, il y a encore quelques semaines, comme équivalent d'un « bachelor » par l'association de référence en matière d'équivalences internationales, « american association of collegiate registrars and admissions officers » (AACRAO), l'association regroupant les responsables des admissions aux universités américaines. Il a été reconnu au mois de juin dernier comme « master of science » par l'AACRAO et dans la base de données prescriptrice en la matière, EDGE (electronic database for global education), et ce grâce à un travail de pédagogie et d'influence piloté par les services de coopération universitaire et Campus France USA. La reconnaissance du diplôme d'ingénieur français comme master au catalogue EDGE est le premier aboutissement d'un travail visant à mieux faire connaître aux interlocuteurs clé aux Etats-Unis la spécificité de la formation en terminale et en classes préparatoires, ainsi que la structure des grandes écoles. Un premier atelier organisé à Paris sur le système d'enseignement supérieur français fin 2012 a permis de réunir des représentants d'écoles d'ingénieurs, de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), de la commission des titres d'ingénieurs (CTI), de classes préparatoires, d'universités et d'écoles de commerce, avec des représentants américains de grandes associations d'enseignement supérieur. Cet atelier a été suivi en avril 2013 d'un examen par l'IESC (international education standards council) des preuves apportées par les intervenants français et les services de l'ambassade de France aux Etats-Unis du https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE31930



contenu de l'enseignement en classe préparatoire et en école d'ingénieur. Le résultat concret de cette démarche est à présent inscrit dans le catalogue EDGE 2013.